SPEECH FROM THE THRONE

DELIVERED BY

THE HONOURABLE GEORGE F.G. STANLEY, O.C., D-ES-L, D. LITT.

LIEUTENANT-GOVERNOR

OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

THIRD SESSION OF THE FIFTIETH LEGISLATIVE ASSEMBLY OF

NEW BRUNSWICK

APRIL 9, 1985

MR. SPEAKER AND HONOURABLE MEMBERS

OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY

On behalf of Her Majesty the Queen, I am honoured to open the Third Session of the Fiftieth Legislative Assembly of the Province of New Brunswick. In her name, and on my own behalf, I welcome you as you resume your duties in this historic chamber.

In 1984, it was our great privilege to welcome back to New Brunswick Her Majesty the Queen and His Royal Highness the Duke of Edinburgh. Later this year we look forward with pleasure to the arrival of His Royal Highness Prince Andrew for his first visit to New Brunswick.

My wife and I also had the honour of greeting His Holiness Pope John Paul II as he arrived in Moncton during his spiritual pilgrimage across Canada.

The presence of these and other eminent visitors last year enhanced the observance of our bicentenary as a Province. The anniversary celebrations were a resounding success throughout New Brunswick. I warmly congratulate all those responsible for these celebrations. Most especially, I commend the thousands of New Brunswickers who participated in the events of the bicentenary, with such genuine pride and love for their Province.

On such occasions we celebrate the uniqueness of our Province. We honour the values embedded in our history and traditions. It is in applying these values to present day conditions that we maintain and improve the quality of life that our people cherish in this Province.

It is in this spirit that my Government has developed its policies and programs for your consideration during the session which begins today. Much progress has been made in New Brunswick and throughout Canada in correcting injustice and inequity in our laws and practices. Much remains to be done.

We have before us the ideals, and the requirements, of that historic achievement, the Constitution Act of 1982. In 1983, you passed an Omnibus Act amending 22 statutes of the Province, to bring them into conformity with the new Constitution. New Brunswick was the first province to make amendments on such a scale.

Now you will be asked to consider the implications of Section 15 of the Constitution Act - the equality provision, which comes into force on April 17. My Government is determined that our New Brunswick laws will respect the spirit and the letter of the equality provision. Accordingly, my Government will introduce an Omnibus Bill similar to the 1983 Act which will incorporate changes both to the Common Law and legislation to ensure our compliance with Section 15.

To affirm the equality of status of married persons, it is intended to abolish certain rules that discriminate against married women. To this end, you will be asked to consider amendments to the Interpretation Act and to the Rules of Court of New Brunswick. There also exist certain anomalies in the Insurance Act and the Contributory Negligence Act, which prevent an injured spouse from recovering damages suffered as a result of the negligence of the other spouse. It is proposed to remove these provisions from our statutes.

To ensure equal treatment of spouses, amendments will also be proposed to the Vital Statistics Act and Change of Name Act.

To bring search and seizure provisions into conformity with the new Constitution, amendments will be proposed to the Fish and Wildlife Act. You will also be asked to amend the Arbitration Act and the Judicature Act regarding the prescription of oaths.

The government is also concerned about apparent discrimination in setting automobile insurance premiums. Regulations will be made prohibiting the establishment of premiums based upon factors of geographic location, sex or marital status.

Close attention is being given to the Human Rights Act and to its possible revision to give further effect to the principles espoused in the new Constitution.

In this final year of the United Nations decade for women, an affirmative action program for women will be implemented in the public service. It is the objective of this program to ensure that qualified women will be present at all levels and in all job classifications in our public service.

In keeping with the objective of equality for all, and bearing in mind the Charter of Rights and Freedoms, my Government will take steps to initiate a "Decade for the Disabled" in New Brunswick. The United Nations declared 1983-1992 the Decade of Disabled Persons. The world programme of action concerning disabled persons was adopted by the General Assembly in December 1982.

New Brunswick will be the second province officially to proclaim a Decade for the Disabled. Its objectives are:

(1) the development of a comprehensive, community based service system able to respond to the needs of disabled persons;

(2) a guarantee that disabled persons will be provided the most appropriate education in the least restricted setting;

(3) a coordinated effort to increase employment opportunities for disabled persons.

My Government is committed to these objectives and will do all in its power to ensure that they are realized.

The United Nations has designated 1985 as International Youth Year, encompassing the themes of participation, development and peace.

The Department of Youth and Recreation has been designated as the lead provincial government agency for International Youth Year and will be coordinating Province-wide promotional activities and programs related to the celebration of this year.

New Brunswick proudly looks forward to the Canada Summer Games to be held in Saint John in August. My Government has made a significant contribution to the preparations for these Games. Our athletes have received assistance, various sites for the Games have been brought up to national standards, and a new aquatic centre has been built.

Two other cultural events of national character will take place in New Brunswick in 1985. The National Music Festival Finals will be held in Moncton. The National Youth Orchestra will visit our Province and hold its annual summer camp at the University of New Brunswick.

You will be presented with several measures to define and apply certain legal rights and obligations. Amendments to the Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act will facilitate the enforcement of court orders against spouses or parents who have deserted a family and are out of province. Amendments are being presented to the Residential Tenancies Act to clarify and improve the position of tenants with respect to security deposits, and the position of landlords, with respect to care of personal property.

You will be asked to consider amendments which will result in more severe provisions regarding drinking drivers. The authority of the License Suspension Appeal Board to hear appeals in certain cases will be removed. Consideration will be given to roadside suspensions by police officers of the licenses of drivers known to have been drinking.

Amendments will be placed before you making it an offence to wilfully ignore a police order to stop a vehicle, if, by ignoring the order, the life or safety of any person is endangered. It will also become an offence, should the legislature approve it, to park unauthorized vehicles in space reserved for disabled persons.

Legislation regulating the use of all-terrain vehicles will be proposed which will cover such matters as the age of drivers who are permitted to cross highways, and where such vehicles can be used, among other provisions. The Snow Vehicles Act would be repealed, its provisions becoming part of the new legislation.

Changes to the penalty provisions for violating new regulations concerning securing of loads on trucks will be introduced.

A change in the regulation of the trucking industry will be presented to you, which will have the effect of shifting the onus of proof from new applicants appearing before the Motor Carrier Board, to those which already have operating licenses. This, and related amendments, will increase the efficiency and competitiveness of New Brunswick's trucking industry, thereby reducing transportation costs to provincial industries and consumers.

The minimum liability requirement for motor vehicle insurance would increase to $200 thousand if changes in the Insurance Act are approved.

Amendments will be proposed to the Clean Environment Act allowing for the establishment of solid waste commissions to manage waste collection and disposal on a regional basis.

You will be asked to consider amendments to the Liquor Control Act which provide for licensing improvements for caterers and excursion boats.

The question of absentee ballots will be dealt with through amendments to the Elections Act.

My Government will propose amendments to the Real Property Tax Act to deal with easements and rights-of-way for water and utility lines. Changes in the Farm Adjustment Act will be introduced to accommodate alterations in the Farm Adjustment Board, including changing its name to the Agricultural Development Board.

Change in status from village to town for Lamèque and Quispamsis will be accomplished through an amendment to the Municipalities Act which you will be asked to approve.

Amendments will be proposed to various provisions in the Social Welfare Act, the Medical Services Payment Act, the Commissioners for Taking Affidavits Act, the Security Frauds Prevention Act, the Legal Aid Act and the Statute Law Amendment Act.

A discussion paper on the right to farm will be tabled for consideration. This paper deals with the increasing incursion of urban dwellings into farming areas and the problem this poses for continued farming in some areas.

Economic growth and the creation of new job opportunities continues to be the chief concern and the dominant priority of my Government.

In 1984, our rate of growth at 4.8 per cent matched the national increase. Investment expenditures increased by 3.8 per cent, and record levels of output were achieved in forest products, and in mining which is now the fastest growing sector of our economy.

Recent improvements in our economic growth and positive signs for the year ahead must, however, be seen in the context of slower growth internationally. Japan and North America are seen to be facing a less buoyant year, while European growth is expected to be slightly stronger. Such conditions in the economies of our foreign customers will do no more than maintain current demand for New Brunswick's exports.

At the same time, our economy also faces the uncertainty of interest and currency exchange rates, and of possible protectionist trade policies in the United States.

More jobs will be created in New Brunswick in 1985 than in any of the past three years. The challenge to my Government, and to the private sector in New Brunswick, lies in the fact that the increase in employment will be equalled by the increase in the size of the labour force. Unacceptably high unemployment persists in New Brunswick, creating human hardship, social and economic damage and severe strains on our provincial budget.

The attack on these problems by my Government is relentless. It seeks to alleviate these conditions in the immediate term, as far as it is within the power of government to do so. Beyond the immediate term, it seeks to increase the number of viable, long term job opportunities by strengthening and broadening our economic base.

In addressing both the present unemployment problem and our long term opportunities, my Government is working in close and fruitful cooperation with the Government of Canada.

An immediate need is the provision of summer jobs for students. My Government is participating with the Government of Canada in the Challenge '85 program. This is intended to create summer jobs for students in the private sector, in voluntary non-profit organizations and in municipalities.

Again this year, my Government is helping students to create their own jobs and jobs for others by operating their own summer businesses through the Student Venture Capital Program. The province will also be providing summer jobs for students in the public sector. This program, and other measures to provide new job opportunities for the unemployed, will be outlined to you during the present session of the Legislature.

Meanwhile the work of ensuring our economic future through sound planning and long term programs, goes on in cooperation with the Government of Canada. Under the General Development Agreement signed in 1975 the federal and provincial governments together contributed more than $500 million for economic development in New Brunswick.

Within the past 12 months, my Government has signed nine new agreements with the Government of Canada, providing for investment over the next five years of more than $300 million to strengthen key sectors of our economy. These agreements will help finance the further development of agriculture, forestry, mining, fisheries and tourism. They will also improve our network of roads and add to New Brunswick's growing capacity in science and technology.

Federal-provincial initiatives in agriculture, forestry and fisheries are being launched in order to protect employment levels in these sectors. New investments by the two governments are designed to increase productivity, improve New Brunswick's competitive position in international markets and encourage further resource processing prior to export.

The significant potential of mining in various parts of New Brunswick will be explored and identified in a series of investigations financed under the new mineral development agreement with the Government of Canada. The use of new technology to improve recovery will be tested. Opportunities for mineral processing will be assessed. Assistance will be offered to firms for marketing of mineral concentrates. The publication of mineral resources reports on specific commodities of immediate economic interest will be expanded.

My Government has undertaken a major revision of the Mining Act. The legislation which will be presented to you is the most modern in Canada. Drafting of the Bill followed detailed consultation with all sectors of the industry.

Growth in the tourism sector in recent years exceeded growth in the total provincial economy. My Government's strategy is oriented to stimulation of private sector investment, especially in the destination areas which possess the greatest potential for tourism development. Product and market development, carried out in close cooperation with the industry, will be undertaken through the Canada-New Brunswick Tourism Development Agreement which, over five years, will invest $32 million in this sector.

The Government of Canada is particularly encouraged by the potential growth opportunities in the development of new products and processes embodying new technologies. In concluding a Memorandum of Understanding on Science and Technology, the governments of Canada and New Brunswick noted the strong basis that already exists in this province for the development of such opportunities. These include the New Brunswick Research and Productivity Council which has attracted world-wide attention for its work in metallurgy, excellent schools of computer science, world class expertise in telecommunications technology, and the availability of education in either of Canada's official languages.

The Manufacturing Technology Centre, assisting industry to use Computer Aided Design and Computer Aided Manufacturing Techniques, has the potential to improve greatly the competitive position of smaller companies. This Centre which was established by my Government, is now in its second year of operation.

The Computer Aided Design program is integrated with the facilities of the University of New Brunswick, l'Université de Moncton and the Community College System. The Computer Aided Manufacturing program is carried on in conjunction with the Research and Productivity Council. My Government is delighted by the increased number of New Brunswick companies which are taking advantage of the Manufacturing Technology Centre to improve their capabilities.

It is recognized by both the federal and provincial governments that further investment in science and technology will improve the research and development infrastructure in our province, resulting in increased direct employment in this sector and in broadening the base for economic development.

My Government is pleased to find the spirit of cooperative federalism renewed in the approach of the Government of Canada to national problems. An important recent example of this new attitude is the intended devolution by the Government of Canada to the Provinces of part of the present Regional Development Incentives Program. This decision when implemented will make the administration of industrial incentives more effective and less onerous for governments and industries alike, and it is welcomed by my Government as a most constructive and helpful development.

MR. SPEAKER AND HONOURABLE MEMBERS
OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY

The Public Accounts for the period ending March 31, 1984 will be presented to you, together with a statement of estimated revenues and expenditures for the current fiscal year and the coming year.

The spirit of our bicentenary remains with us. The sense of appreciation of our common heritage must be encouraged and cultivated, especially among our young people. In 1985 we celebrate the 200th anniversary of representative government in New Brunswick, the first provincial election in our history, and also the founding of the City of Saint John, the selection of Fredericton as our provincial capital, and the founding of the Acadian villages of Bouctouche and Saint-Basile.

The program that has been outlined in this Speech from the Throne is most comprehensive. It contains major initiatives in the legal, social and economic fields as well as relatively smaller changes and improvements in our laws and policies. All parts of this program are brought forward with a view to enhancing the quality of life in New Brunswick, of building a stronger economy, of increasing opportunity for our residents and of contributing to a greater Canada.

These objectives are worthy of your best efforts.

MR. SPEAKER AND HONOURABLE MEMBERS
OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY

With these objectives in mind, I leave you to your tasks. I pray that Divine Providence will continue to bless New Brunswick, and guide you and all who serve our province and Canada.

DISCOURS DU TRÔNE

LU PAR

L'HONORABLE GEORGE F.G. STANLEY, O.C., D-ès-L, D. Litt.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TROISIÈME SESSION DE LA CINQUANTIÈME LÉGISLATURE

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE 9 AVRIL 1985

MONSIEUR L'ORATEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Au nom de Sa Majesté la reine, j'ai l'honneur d'ouvrir la troisième session de la 50e législature de la province du Nouveau-Brunswick. En son nom, et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans cette enceinte historique à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle session.

En 1984, ce fut pour nous un grand privilège d'accueillir de nouveau au Nouveau-Brunswick Sa Majesté la reine et son Altesse royale le duc d'Édimbourg. Nous aurons durant l'année le plaisir de recevoir son Altesse royale le prince Andrew à l'occasion de sa première visite au Nouveau-Brunswick.

Mon épouse et moi-même avons aussi eu l'honneur d'accueillir Sa Sainteté le pape Jean-Paul II à son arrivée à Moncton, à l'occasion de son pèlerinage spirituel à travers le Canada.

La présence, l'année dernière, de ces éminents visiteurs et d'autres visiteurs de marque a rehaussé la célébration du bicentenaire de la province. Les fêtes qui ont marqué cet anniversaire ont remporté un grand succès à travers tout le Nouveau-Brunswick. Je félicite vivement toutes les personnes responsables des célébrations. Je félicite tout particulièrement les milliers de Néo-Brunswickois qui ont pris part aux activités du bicentenaire avec beaucoup de fierté et d'amour pour leur province.

Nous célébrons, en de telles occasions, le caractère unique de notre province. Nous honorons les valeurs qui font partie de notre histoire et de nos traditions. C'est en appliquant ces valeurs aux conditions actuelles que nous maintenons et améliorons la qualité de la vie si chère aux résidents de notre province.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement a élaboré des politiques et des programmes et qu'il vous les soumettra au cours de la session qui débute aujourd'hui. De grands progrès ont été accomplis au Nouveau-Brunswick et dans tout le Canada en ce qui a trait à la correction des injustices et des iniquités figurant dans nos lois et nos coutumes. Mais il reste beaucoup à faire.

Nous avons devant nous les idéaux et les exigences de cette réalisation historique qu'est la Loi constitutionnelle de 1982. En 1983, vous avez adopté une loi omnibus modifiant 22 statuts de la province en vue de les rendre conformes à la nouvelle constitution. Le Nouveau-Brunswick a été la première province à adopter des modifications sur une telle échelle.

Il vous sera à présent demandé d'étudier les répercussions de l'article 15 de la Loi constitutionnelle -- la disposition sur l'égalité, qui entrera en vigueur le 17 avril. Mon gouvernement tient à ce que les lois du Nouveau-Brunswick respectent l'esprit et la lettre de la disposition sur l'égalité. Mon gouvernement présentera en conséquence un projet de loi omnibus semblable à la loi de 1983, qui incorporera des modifications apportées à la fois dans la common law et dans les lois afin d'assurer notre conformité à l'article 15.

En vue d'affirmer l'égalité de situation des personnes mariées, le projet de loi vise à abolir certaines règles qui ont un caractère discriminatoire à l'égard des femmes mariées. Il vous sera demandé, à cette fin, d'étudier des modifications à la Loi d'interprétation et à la procédure judiciaire au Nouveau-Brunswick. Il y a également certaines anomalies dans la Loi sur les assurances et dans la Loi sur la négligence contributive, qui empêchent un conjoint blessé d'être indemnisé pour des dommages subis par suite de la négligence de l'autre conjoint. Il est proposé de retirer ces dispositions de nos lois.

Afin d'assurer que les conjoints aient droit à un traitement égal, des modifications seront également proposées à la Loi sur les statistiques de l'état civil et à la Loi sur le changement de nom.

Afin que les dispositions sur les fouilles et les saisies soient conformes à la nouvelle constitution, des modifications seront proposées à la Loi sur la pêche sportive et la chasse. De plus, des modifications ayant trait à la prestation des serments seront proposées à la Loi sur l'arbitrage et à la Loi sur l'organisation judiciaire.

Le gouvernement s'inquiète également de ce qu'il semble y avoir discrimination en ce qui a trait à l'établissement du montant des primes d'assurance-automobile. Des règlements interdiront de fixer le montant des primes en fonction de facteurs comme le lieu géographique, le sexe ou la situation de famille.

Une attention particulière est accordée à la révision possible de la Loi sur les droits de l'homme en vue de renforcer l'application des principes énoncés dans la nouvelle constitution.

En cette dernière année de la décennie consacrée aux femmes par les Nations Unies, un programme d'action positive à l'intention des femmes sera implanté au sein des services publics. L'objectif du programme sera d'assurer que des femmes compétentes soient présentes à tous les échelons et dans toutes les catégories d'emploi des services publics de la province.

Comme mon gouvernement cherche à assurer l'égalité pour tous, il prendra, selon l'esprit de la Charte des droits et libertés, des mesures pour promouvoir une "Décennie des personnes handicapées" au Nouveau-Brunswick. Les Nations Unies ont déclaré la période 1983-1992 "Décennie des personnes handicapées". Le programme d'action mondial à l'intention de personnes handicapées a été adopté lors de l'assemblée générale en décembre 1982.

Le Nouveau-Brunswick sera la deuxième province à proclamer officiellement une décennie des personnes handicapées, dont les objectifs seront les suivants:

1) établir un réseau complet de services communautaires en mesure de répondre aux besoins des personnes handicapées;

2) garantir que les personnes handicapées recevront le meilleur enseignement possible dans un environnement qui leur impose le moins de limites possible;

3) s'efforcer, d'une façon coordonnée, d'augmenter les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées.

Mon gouvernement s'engage à poursuivre ces objectifs, et il fera tout ce qu'il peut pour assurer leur réalisation.

Les Nations Unies ont désigné 1985 l'Année internationale de la jeunesse, qui portera entre autres sur les thèmes de la participation, du développement et de la paix.

Le ministère de la Jeunesse et des Loisirs a été désigné responsable de l'Année internationale de la jeunesse au sein du gouvernement provincial, et il coordonnera à l'échelle de la province les activités de promotion et les programmes de célébration de cette année.

Le Nouveau-Brunswick attend avec impatience et avec fierté les Jeux d'été du Canada qui seront tenus à Saint John en août. Mon gouvernement a beaucoup contribué à l'organisation de ces jeux. Nos athlètes ont reçu de l'aide, différents emplacements qui serviront lors des jeux ont été aménagés de façon à répondre aux normes nationales, et un nouveau centre aquatique a été construit.

Deux autres événements culturels d'envergure nationale auront lieu au Nouveau-Brunswick en 1985. La finale du Festival national de musique sera tenue à Moncton. De plus, l'Orchestre national des jeunes visitera notre province et tiendra ses séances estivales annuelles de formation à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Vous aurez à vous prononcer sur plusieurs mesures législatives concernant la définition et l'application de certaines obligations et certains droits reconnus par la loi. Des modifications à la Loi sur l'exécution réciproque des ordonnances d'entretien faciliteront la mise en application des ordonnances émises par les tribunaux contre les conjoints ou les parents qui ont déserté leur famille et sont à l'extérieur de la province. Des modifications seront proposées à la Loi sur la location de locaux d'habitation afin de clarifier et d'améliorer la position des locataires au sujet des dépôts de garantie et la position des propriétaires au sujet de l'entretien des biens mobiliers.

Vous serez priés d'étudier des modifications qui se traduiront par des dispositions plus sévères à l'égard des conducteurs en état d'ébriété. Le pouvoir d'entendre des appels de la Commission d'appel des suspensions de permis sera aboli dans certains cas. Il sera envisagé de permettre aux agents de police, lorsqu'ils savent qu'un conducteur a consommé de l'alcool, de suspendre le permis de conduire de ce dernier sur-le-champ.

Vous serez saisis de modifications en vertu desquelles ce sera une infraction de refuser d'arrêter son véhicule sur l'ordre d'un agent de police si, de ce fait, la vie ou la sécurité d'une personne est mise en danger. Ce sera aussi une infraction, si l'Assemblée législative adopte une modification en ce sens, de stationner un véhicule dans une place réservée aux handicapés.

Une mesure législative sera proposée sur l'usage de véhicules tous terrains. Les dispositions porteront entre autres sur l'âge des conducteurs autorisés à traverser les routes et sur les endroits où ces véhicules peuvent être utilisés. La Loi sur les motoneiges sera abrogée; ses dispositions seront incorporées à la nouvelle mesure législative.

Des modifications aux dispositions sur les pénalités imposées en cas d'infractions aux nouveaux règlements concernant la fixation de la charge des camions seront déposées.

Une modification à la réglementation de l'industrie du camionnage vous sera proposée. Cette modification fera en sorte que le fardeau de la preuve, lequel est actuellement supporté par les nouveaux requérants qui comparaissent devant la Commission des transports routiers, incombe désormais à ceux qui sont déjà titulaires de permis. Les divers changements proposés permettront d'augmenter l'efficacité et d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie du camionnage du Nouveau-Brunswick, ce qui aura pour effet de réduire les coûts de transport des clients et des entreprises de la province.

Si des modifications à la Loi sur les assurances sont adoptées, le montant minimum d'assurance exigée pour les véhicules à moteur sera porté à 200 000 $.

Des modifications seront proposées à la Loi sur l'assainissement de l'environnement afin de permettre la création de commissions des déchets solides qui géreront, sur une base régionale, la collecte et l'élimination de ces déchets.

Vous serez priés d'étudier des modifications à la Loi sur la réglementation des alcools qui permettront d'améliorer la réglementation dans le cas des traiteurs et des bateaux-salons.

Des modifications à la Loi électorale toucheront à la question des bulletins de vote des absents.

Mon gouvernement proposera des modifications à la Loi sur l'impôt foncier ayant trait aux servitudes et aux emprises liées aux conduites d'eau et aux lignes des services publics. Il proposera également des modifications à la Loi sur l'aménagement des exploitations agricoles afin de tenir compte de changements à la Commission sur l'aménagement des exploitations agricoles, dont le nom deviendra Commission sur l'aménagement agricole.

Les villages de Lamèque et de Quispamsis deviendront des villes grâce à une modification à la Loi sur les municipalités, qui sera également soumise à votre approbation.

Des modifications seront proposées à la Loi sur le bien-être social, à la Loi sur le paiement des services médicaux, à la Loi sur les commissaires à la prestation des serments, à la Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs, à la Loi sur l'aide juridique et à la Loi portant correction de lois.

Un document de travail sur le droit à l'exploitation agricole sera déposé pour étude. Ce document traite de l'invasion croissante de logements urbains dans des régions agricoles et du problème qui en résulte dans certains cas en ce qui a trait à l'exploitation agricole.

La croissance économique et la création de nouvelles possibilités d'emploi constituent toujours la préoccupation première et la priorité dominante de mon gouvernement.

En 1984, notre taux de croissance de 4,8 % correspondait à la moyenne nationale. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 3,8 %, et des records de production ont été atteints dans le secteur des produits forestiers et dans celui des mines, qui est maintenant le secteur de notre économie dont la croissance est la plus rapide.

Les récentes améliorations de notre croissance économique et les signes encourageants pour l'année qui s'en vient doivent, cependant, être envisagés dans le contexte d'une croissance internationale plus lente. Le Japon et l'Amérique du Nord semblent connaître une année moins prospère, tandis que l'Europe devrait obtenir une croissance légèrement plus forte. Comme nos clients étrangers connaissent de telles conditions économiques, la demande actuelle de produits d'exportation du Nouveau-Brunswick pourra au mieux se maintenir au même niveau.

De plus, notre économie fait face à l'incertitude des taux d'intérêt et des taux de change, et à la possibilité de mesures commerciales protectionnistes aux États-Unis.

Il se créera plus d'emplois au Nouveau-Brunswick en 1985 que durant chacune des trois dernières années. Le fait que le nombre d'emplois augmentera au même rythme que la population active présente cependant un défi à relever par mon gouvernement et par le secteur privé. Un niveau de chômage inacceptable persiste au Nouveau-Brunswick, ce qui crée des difficultés pour bien des gens, cause des dommages sociaux et économiques, et grève beaucoup le budget de la province.

Mon gouvernement s'attaque sans répit à ces problèmes. Il s'efforce d'améliorer la situation dans l'immédiat, dans la mesure où il en a le pouvoir. Au-delà de l'immédiat, mon gouvernement vise à accroître le nombre des possibilités d'emplois viables et à long terme, en renforçant et en élargissant notre base économique.

Dans sa lutte pour combattre le problème actuel du chômage et dans ses efforts pour développer nos possibilités à long terme, mon gouvernement travaille en coopération étroite et fructueuse avec le gouvernement du Canada.

La création d'emplois d'été pour les étudiants est un besoin immédiat. Mon gouvernement participe avec le gouvernement du Canada au programme Défi 85, qui vise à créer des emplois d'été pour les étudiants dans le secteur privé, dans des organisations bénévoles à but non lucratif et dans des municipalités.

Cette année, mon gouvernement aide à nouveau les étudiants à créer leurs propres emplois et des emplois pour d'autres en gérant eux-mêmes leurs propres entreprises estivales, dans le cadre du programme de capital d'entreprise pour étudiants. La province fournira également des emplois d'été pour les étudiants dans le secteur public. Ce programme ainsi que d'autres mesures visant à offrir aux chômeurs de nouvelles possibilités d'emplois vous seront exposés au cours de la présente session de l'Assemblée législative.

Pendant ce temps, en coopération avec le gouvernement du Canada, nous continuons à travailler pour assurer notre avenir économique grâce à une saine planification et à des programmes à long terme. En vertu de l'Entente-cadre de développement signée en 1975, les gouvernements fédéral et provincial ont accordé ensemble plus de 500 millions de dollars pour le développement économique du Nouveau-Brunswick.

Au cours des douze derniers mois, mon gouvernement a signé neuf nouvelles ententes avec le gouvernement du Canada. Celles-ci prévoient, pour les cinq prochaines années, des investissements de plus de 300 millions de dollars en vue de renforcer des secteurs clefs de notre économie. Ces ententes aideront à financer la poursuite du développement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des mines, des pêches et du tourisme. Elles permettront également d'améliorer notre réseau routier et d'améliorer davantage l'infrastructure du Nouveau-Brunswick en matière de science et de technologie.

Des initiatives fédérales-provinciales sont prises en matière d'agriculture, de forêts et de pêches en vue de protéger les niveaux de l'emploi dans ces secteurs. De nouveaux investissements par les deux gouvernements sont destinés à accroître la productivité, à améliorer la position concurrentielle du Nouveau-Brunswick sur les marchés internationaux et à encourager un plus haut niveau de transformation des produits avant leur exportation.

L'important potentiel minier des diverses régions du Nouveau-Brunswick sera étudié et déterminé au cours d'une série de recherches financées dans le cadre de la nouvelle entente sur l'exploitation minérale conclue avec le gouvernement du Canada. L'utilisation de nouvelles technologies en vue d'améliorer la récupération sera mise à l'essai. Il sera procédé à l'évaluation des possibilités de traitement des minerais. Une aide sera offerte aux entreprises pour la commercialisation des minerais concentrés. On publiera des rapports plus complets sur des ressources minérales ayant un intérêt économique immédiat.

Mon gouvernement a entrepris une révision en profondeur de la Loi sur les mines. La mesure législative qui vous sera présentée est la plus moderne au Canada. La rédaction du projet de loi a été précédée d'une consultation minutieuse de tous les secteurs de l'industrie.

La croissance du secteur du tourisme au cours des dernières années a dépassé celle de l'ensemble de l'économie provinciale. La stratégie de mon gouvernement vise à stimuler les investissements dans le secteur privé, en particulier dans les régions de destination qui offrent le plus grand potentiel de développement touristique. Le développement des attractions touristiques et de la commercialisation sera mené en étroite coopération avec l'industrie en vertu de l'Entente sur le développement du tourisme. Pendant les cinq ans que durera cette entente, conclue entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick, 32 millions de dollars seront investis dans le secteur du tourisme.

Le gouvernement du Canada trouve particulièrement encourageantes les possibilités de croissance qu'offre la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés résultant de l'application de nouvelles technologies. Dans la conclusion d'un protocole d'entente sur la science et la technologie, le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont souligné l'infrastructure solide que possède déjà la province dans ce domaine. Cette infrastructure est constituée entre autres du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, qui est reconnu mondialement pour ses travaux en métallurgie, de nos excellentes écoles de sciences informatiques, de notre expertise mondiale dans le domaine des télécommunications et de nos possibilités d'obtenir une formation dans les deux langues officielles du Canada.

Le Centre de technologie manufacturière, qui aide les entreprises à utiliser les techniques de conception et de fabrication assistées par ordinateur, peut contribuer à améliorer grandement la position concurrentielle des petites entreprises. Le centre, qui a été créé par mon gouvernement, en est maintenant à sa deuxième année d'activité.

Les activités du programme de conception assistée par ordinateur sont intégrées aux installations de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université de Moncton et du réseau du Collège communautaire. Le programme de fabrication assistée par ordinateur, quant à lui, est mené en collaboration avec le Conseil de la recherche et de la productivité. Mon gouvernement est ravi du nombre de plus en plus élevé d'entreprises néo-brunswickoises qui profitent des services du Centre de technologie manufacturière pour améliorer leurs moyens de production.

Les gouvernements fédéral et provincial reconnaissent tous les deux qu'une augmentation des investissements dans le domaine de la science et de la technologie permettra d'améliorer l'infrastructure de la province en matière de recherche et de développement et, ainsi, de créer directement un plus grand nombre d'emplois dans ce secteur tout en élargissant l'infrastructure de développement économique.

Mon gouvernement est ravi de voir que l'approche du gouvernement du Canada face aux problèmes nationaux soit de nouveau teintée de l'esprit du fédéralisme coopératif. Un exemple important et récent de cette nouvelle attitude est l'intention qu'a le gouvernement du Canada de déléguer en partie aux provinces l'application du programme de subventions au développement régional. Lorsque ce sera fait, l'administration des subventions aux entreprises sera plus efficace et moins onéreuse aussi bien pour les gouvernements que pour les entreprises. Mon gouvernement se réjouit d'un tel geste, qu'il considère très opportun et très constructif.

Monsieur l'Orateur et

Mesdames et Messieurs les députés,

Les comptes publics pour la période terminée le 31 mars 1984, ainsi que l'état des recettes et dépenses prévues pour l'année financière en cours et la prochaine année, vous seront présentés.

Le bicentenaire demeure présent à notre esprit. Il faut encourager et cultiver le respect de notre héritage commun, spécialement chez les jeunes. En 1985, nous célébrons le 200e anniversaire du gouvernement élu du Nouveau-Brunswick, des premières élections provinciales de notre histoire et, également, de la fondation de la ville de Saint John, du choix de Fredericton comme capitale provinciale et de la fondation des villages acadiens de Bouctouche et de Saint-Basile.

Le programme dont les grandes lignes ont été exposées dans le présent discours du trône est très complet. Il contient des initiatives importantes dans les domaines économique, social et juridique ainsi que des modifications et des améliorations mineures à nos lois et politiques. Les objectifs généraux du programme sont d'améliorer la qualité de la vie au Nouveau-Brunswick, de bâtir une économie plus solide, d'augmenter les possibilités offertes aux gens de la province et de contribuer à un Canada plus grand.

Ces objectifs méritent tous vos efforts.

Monsieur l'Orateur et

Mesdames et Messieurs les députés,

Après avoir énoncé de tels objectifs, je vous laisse à vos tâches. Que la Divine Providence continue à bénir le Nouveau-Brunswick et à vous guider, vous et tous ceux qui servent la province et le Canada.